

# Pourquoi le Manège.Mons a bu la tasse financière

Après l'euphorie de Mons 2015, l'institution a supprimé vingt emplois. Beaucoup crient au scandale. Mais tous les ingrédients de la crise étaient connus des pouvoirs subsidiaires.

# R

Rumeurs, raccourcis accusateurs et informations aléatoires : à Mons, le climat est devenu délétère autour du plan de restructuration mis en œuvre par le Manège.Mons. L'ex-Capitale européenne de la culture semble groggy. Une tentative d'objectivation n'est sans doute pas superflue.

**1 La réalité des chiffres.** Le Manège.Mons dispose d'un budget annuel de l'ordre de 7 millions d'euros. Le plan social mis en œuvre en janvier concerne 20 personnes, y compris l'administrateur général Mauro Del Borello. Les préavis ne sont pas prestés. Trois personnes bénéficient d'une pré-pension, trois autres gèreront la médiation (condamnée) jusqu'en fin d'année. Les réviseurs et le conseil d'administration ont donné le feu vert à un emprunt d'un million d'euros amorti en cinq ans pour financer le plan social.

Cet épisode douloureux ne s'explique pas par un « trou » d'un million d'euros dans les comptes. En 2014, l'ASBL affichait un bénéfice de 350.000 euros. Elle devrait à nouveau atteindre l'équilibre en 2015. Le budget pour l'exercice 2016 a été présenté avec un léger déficit de 85.000 euros. Alors, comment justifier les licenciements ? Par une succession de mauvaises nouvelles ou d'engagements non tenus qui ne permettront plus à l'avenir de maintenir le cap sans mesure forte. Le Manège a vécu en sur-régime, notamment en matière d'emploi, pour Mons 2015. Aujourd'hui, le modèle n'est plus tenable.

**2 Le cas de l'administrateur général.** Pour couper court aux rumeurs, le Manège a dévoilé les rémunérations de l'équipe dirigeante. Salaires et barème sont dans la norme (voir ci-contre). Pour lever toute ambiguïté, la nouvelle direction a résilié les cartes de crédit, à

l'exception d'une seule.

Que penser du coût de 400.000 euros supporté par l'institution (il ne s'agit donc pas de l'indemnité versée) pour le licenciement de Mauro Del Borello ? La réponse est venue par communiqué ce vendredi : « Le montant de l'indemnité

de rupture octroyée est le résultat de l'application pure et simple de la législation sociale en vigueur compte tenu d'une ancienneté de 29 ans. »

**3 Une mauvaise surprise ?** La classe politique semble tomber des nues à l'annonce des difficultés rencontrées par le Manège, et notamment la part minimale (5 %) encore réservée aux activités artistiques. Pourtant, les quatre partis traditionnels siègent dans un conseil d'administration où l'on retrouve aussi un inspecteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2002, lors de l'intégration des anciennes chapelles culturelles dans une structure unique, consigne a été donnée d'éviter à tout prix les licenciements. Depuis lors, les engagements ont été limités : deux tiers des personnes licenciées étaient en fonction depuis l'origine du projet. Les dernières années ont été cruciales : courbe des frais en hausse, courbe des financements en baisse, mauvaises surprises à la clé. Tout a été fait pour sauvegarder l'emploi le plus longtemps possible avec le feu vert des instances.

**4 Un million en moins. Pourquoi et comment ?** Subsidies rabotés ou surcharges financières, le Manège.Mons en a vu de toutes les couleurs de la part des institutions qui lui demandent aujourd'hui de se justifier. La Fédération Wallonie-Bruxelles a abandonné en rase campagne le financement de la fin des travaux d'Arsonic : le conseil d'administration du Manège a décidé de prendre

**La Ville a aussi prévu de diminuer son soutien de 125.000 euros en 2017 et d'autant en 2018**

le relais pour achever le chantier (500.000 euros). Mons doit assurer le fonctionnement post-2015 d'Arsonic (150.000 euros par an) et du « 106 », le siège de la Fondation (100.000). Ce

n'était pas prévu. La subvention annuelle de la Fédération a subi une diminution linéaire de 2 % (50.000).

De son côté, la ville de Mons a sollicité

une aide imprévue du Manège pour organiser les fêtes de Wallonie (80.000). Elle a par contre renoncé à soutenir sur ses deniers le festival City Sonic (20.000). Le mode d'occupation du théâtre royal a évolué au détriment des finances de l'institution culturelle. Avant : le Manège gérait chichement le planning d'une salle qui ne l'intéressait guère et la ville avait droit à 40 jours d'occupation gratuite par an. Après : la ville s'occupe du planning et concède 40 jours au Manège. « La commune a utilisé la salle sans vergogne, nous assure-t-on. Le coût pour le Manège est de 3.000 euros par jour. »

Confrontée comme d'autres à de grosses difficultés financières, la ville de Mons a aussi prévu de diminuer son soutien de 125.000 euros en 2017 et d'autant en 2018.

Dernier pouvoir subsidiant défaillant : l'Europe. À travers notamment ses collaborations avec Maubeuge, le Manège a toujours été un gros « client » des cofinancements européens. La cinquième programmation d'Interreg a retenu un seul de ses projets, contre dix auparavant. Plusieurs centaines de milliers d'euros n'irrigent plus les caisses montoises. CQFD.

**5 Et maintenant ?** Tout ce qui précède explique pourquoi il manque un million d'euros à Philippe Degeneffe, le nouveau directeur général. Pour être complet, il faudrait encore ajouter le retour à domicile évidemment attendu de neuf personnes qui avaient été détachées à la Fondation Mons 2015, et payées par celle-ci... La nouvelle direction a été contrainte de supprimer plusieurs spectacles entre janvier et juin et ne s'engage pas à ce stade pour la saison 2016-2017. Les négociations pour le nouveau contrat-programme devront baliser l'avenir d'un outil qui pourrait bien changer de nom... En attendant, Yves Vasseur et Philippe Degeneffe devront bientôt s'expliquer à huis clos devant le conseil communal de Mons et peut-être au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. ■

ERIC DEFFET

**LES CHIFFRES****La vérité sur les salaires**

Une armée de directeurs grassement payés ? Le Manège est le fruit de la fusion du centre culturel, du centre dramatique du Hainaut ou de Musiques nouvelles, venus avec leurs emplois et leurs directions.

*« Aujourd'hui, les salaires du personnel de direction oscillent entre 4.000 et 8.000 euros brut, soit environ 2.300 et 3.900 euros net, soit les barèmes pratiqués dans d'autres institutions comparables. Idem pour les avantages en nature »,*

*vient de faire savoir le conseil d'administration du Manège. Lassé des polémiques, Yves Vasseur joue cartes sur table. Son salaire était de 8.007,05 euros brut soit 3.754,68 euros net, avantage voiture compris. Il faut y ajouter 170,80 euros mensuels pour l'assurance groupe.*

*« Le Manège a été chargé de la coordination artistique de Mons 2015, dont je suis devenu commissaire général. J'ai bénéficié d'une rémunération complémentaire entre 2010 et 2015, ajoute le Montois, directeur général jusqu'en décembre. J'ai été le seul dans ce cas. D'autres ont reçu des défraiements selon leur investissement dans Mons 2015 et pour un maximum de 500 euros par mois. »*

E.D.